Objet : Organisation d'une vente - création d'une régie de recettes

EXPOSÉ

Par délibération en date du 3 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession du bâtiment au lieu-dit Le Nid Coquet à Soudan qui est utilisé de lieu de stockage pour les services techniques.

.

Pour une partie du matériel et du mobilier stockés sur ce site, il est proposé d'organiser une vente de matériel sur le modèle d'une vente au déballage à savoir :

- tables rondes
- bureaux
- tables basses
- meubles
- petits bureaux écoliers
- bancs
- civières
- classeurs métalliques
- chaises
- placards
- chaises écoliers

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération du 9 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à aliéner de gré à gré. Une fourchette de prix de vente sera établie afin de tenir compte de l'état de vétusté du matériel et du mobilier.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'organisation d'une vente des divers matériels listés ci-dessus et de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes.

DÉCISION

Le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à organiser une vente du matériel listé ci-dessus.

- décide de créer une régie de recettes municipale.

044-214400368-20210216-630-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire, Alain HUNAULT



Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021

Le Maire